Marthille

Bulletin municipal d'informations n° 25

2013





Population

Comptabilité

Régies

À l'ordre du jour

Travaux

Carte communale

Assainissement

Ligne à grande Vitesse

Syndicat arboricole

Ecole de Neufchère

La paroisse

Foyer rural

Les sources et les ruisseaux en 1824

Les chemins

Le monoxyde de carbone

Contre les cambriolages

Prenons le temps

Election municipale



Naissance



Léo PAULIN

le 18 juin à Peltre



Mariage

Marie Thérèse DUDAS et Florian NIDERLEIDNER le 20 juin



arrivée

Jessica TOPNOT

16 rue Saint Jean

Laura Di Candia et David MANZO

18 rue Jean Pétry

Cathy LEMAITRE et Adrien STOLZ 8b rue saint Arnould



Départ



Brigitte BARTHELEMY, Laurent BIGEARD pour Chateauneuf Grasse



Décès

🗘 André DIDELOT

le 11 janvier

† Monique BOURGUIGNON—BANA

le 29 janvier

Jean NANOTTI

le 09 mai

₩ Marie-Lucie HINSCHBERGER ACKERMANN

le 24 novembre

Liste arrêtée le 16 décembre

Comptabilité

COMPTE ADMINISTRATIF

Budget général

Fonctionnement Dépenses 99 613.47 Recettes

Report 338 491.102

Investissement Dépenses 137 316.65 Recettes 66 965.00

Report - 60 048.21

Service assainissement

Fonctionnement Dépenses 500.00 Recettes 0.00

Report 1 297.69

Investissement Dépenses 62 825.36 Recettes 103 702.31

Report - 3 702.31

Le Maire a quitté la salle lors des votes

TAXES COMMUNALES

Les conseillers votent le taux des taxes avec une augmentation de 2 %

Taxe habitation 13.99 foncier r bâti 7.20

foncier non bâti 23.49 cotisation foncière des entreprises 11.00

AFFECTATION des RESULTATS

Budget général

Les conseillers affectent en réserve obligatoire la somme de 130 349.86, prise sur l'excédent de fonctionnement

001 130 349.86

106 130 349.86

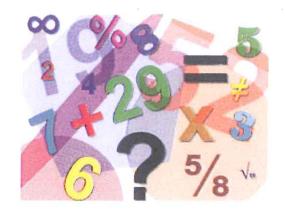
002 274 666.08

Service assainissement

Les conseillers affectent les excédents

001 797.69

002 37 174.64



166 148.29

Régies

Etang

L'ouverture de la saison a eu lieu le 27 avril. Les pécheurs ont rangé leurs lignes le 15 décembre. La vente des cartes correspond à une recette de 3 160 €.

En raison de l'ouverture de la pêche jusqu'à la mi décembre, l'alevinage aura lieu au printemps 2014.

Les tarifs des cartes étaient inchangés



Salle

À partir du 1er décembre, monsieur Christophe Schmitt occupe le poste d'agent d'accueil.

Il est chargé de la remise des clés et des états des lieux contradictoires.

Pour les réservations, il n'y a pas de changements : elles sont à faire en mairie,

les mardis de 11 h à 12 h ou les vendredis de 17 h à 18 h,

heures des permanences au public.

Le chèque de réservation doit être déposé ce jour là.

Les tarifs de locations sont inchangés. :

Café

30€

Journée

46€

Samedi et dimanche

77€

Réveillon 31 décembre

125€

La recette est de 605 € 05

À l'ordre du jour

Séance du 09 avril

COMPTES ADMINISTRATIFS

Voir page finances

COMPTE de GESTION

Budget général et assainissement

Les comptes de gestion dressés par madame Christine BIENTZ, receveur municipal n'appellent ni observation ni réserve

AFFECTATION des RESULTATS

Budget général

Les conseillers affectent en réserve obligatoire la somme de 130 349.86, prise sur l'excédent de fonctionnement

001 130 349.86106 130 349.86

002 274 666.08

Service assainissement

Les conseillers affectent les excédents

001 797.69

002 37 174.64

TAXES COMMUNALES

Les conseillers votent le taux des taxes avec une augmentation de 2 %

Taxe habitation 13.99 foncier bâti 7.20

foncier non bâti 23.49 cotisation foncière des entreprises 11.00

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Les conseillers acceptent le remboursement versé par Groupama, assureur de la commune, d'un montant de 1 349.70, suite aux dégâts causés lors du vol de l'église du 15 octobre 2012

LOGICIELS + INFORMATIQUE

En prévision de la dématérialisation, les conseillers décident d'équiper le secrétariat de nouveaux logiciels. Compte tenu de l'ancienneté du matériel celui-ci sera changé les conseillers choisissent d'acquérir l'ensemble chez Magnus et votent une somme de 5 000 €, qui sera inscrite au budget général

REFECTION TROTTOIR

Les conseillers inscrivent la somme de 50 000 € au budget afin de procéder à la réfection des trottoirs.

Ces travaux seront réalisés par le syndicat de voirie

Ils décident d'y imputer la subvention du Conseil général au titre du PACTE 2012-2014.



VENTE de FOIN

Le foin de la parcelle à côté de l'étang ne sera pas vendu cette année.

Il est donné à monsieur Dominique Hector, en dédommagement.

En effet, pour les besoins de l'assainissement, une conduite a été enfouie dans son parc, sous le cimetière.

L'herbe ne sera pas repoussée lors de la coupe du foin, cette année.

VOIRIE et AVALOIRS

Les conseillers décident de confier le balayage de la voirie et le nettoyage des avaloirs à la communauté de communes du Saulnois. Ils autorisent monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes.

ADHESION à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

Le conseil municipal décide

de mandater le Maire pour représenter la commune avec voie délibérative,

- * à l'assemblée générale Extraordinaire constitutive de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE puis
- * aux assemblées générales de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération

EXPROPRIATION TERRAINS PAR RFF

Les conseillers prennent connaissance de terrains supplémentaires nécessaires à la ligne à grande vitesse et pris par Réseau Ferré de France

Section 3 n° 78 pour 86 centiares

Section 9 n° 56 pour 3 ares 74

Section 2 n° 201 pour 5 ares 68

Section 3 n° 70 pour 3 ares 18

Section 3 n° 62 pour 48 centiares

Section 3 n° 77 pour 13 ares 90

Section 3 n° 76 pour 21 centiares,

Achetés pour un total de 1 178 €

Indemnisés 662.69 €

Section 8 n° 49 pour 1852

Acheté pour 237 € et Indemnisé pour 2 364 € et autorisent monsieur le Maire pour signer les documents

les conseillers autorisent la vente des parcelles

section 2 n° /0.155

section 3 n° /0.14

section 3 n° /0.7

section 9 n° /0.11, issues du DP

et donnent pouvoir à monsieur le Maire pour la signature de l'acte

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code des assurances,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le centre de gestion de la Moselle à compter du 01 janvier 2014

Séance du 28 juin

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir la composition actuelle du conseil communautaire de la communautaire à savoir 148 délégués, à compter de 2014, suivant la proposition n° 1 du tableau ci-joint en annexe.

INVESTISSEMENT 2013 - réalisation trottoirs

Suite au devis présenté, les conseillers décident la réalisation de trottoirs rue saint Jean et rue de Salm, côté pair, ainsi que quelques mètres devant la place de la fontaine et dans la rue du moulin, devant n° 6.

PACTE AMENAGEMENT 2012-2014

le conseil municipal

Après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) Aménagement pour la période 2012-2014 et considérant la dotation de garantie

Autorise monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte 57 Aménagement

Charge monsieur le Maire d'adresser avant le 31 décembre 2012 aux services départementaux la présente délibération ainsi que les dossiers complets

Donne délégation à monsieur le Maire pour signer ladite convention

La dotation garantie sera affectée sur le projet suivant

<u>Intitulé</u>	ļ.	montant en € HT	Ţ.	dotation en €
trottoir et aménagement fontaine voirie	!	70 000 €	!	29 563



Suite à l'établissement des procès verbaux d'arpentage, il convient de modifier les numéros des parcelles prises par Réseau Ferré de France pour la réalisation du tracé de la Ligne à Grande Vitesse, 2^e tronçon

section 3	n° 61 les piquants	0 ha 05 a 65 ca
section 2	n° 190 le cendrier	0 ha 06 a 88 ca
section 2	n° 196 le cendrier	0 ha 00 a 90 ca
section 3	n° 76 l'étang	0 ha 40 a 73 ca
section 3	n° 73 l'étang	0 ha 01 a 82 ca
section 8	n° 48 bois communal	1 ha 79 a 52 ca
section 9	n° 53 la sablonnière	2 ha 18 a 80 ca
section 9	n°54 la sablonnière	0 ha 00 a 95 ca
section 9	n° 57 la sablonnière	0 ha 00 a 42 ca
section 3	n° 69 les piquants	1 ha 28 a 74 ca
section 3	n° 71 les piquants	0 ha 01 a 18 ca
section 2	n° 200 saint Jean	0 ha 08 a 20 ca
section 2	n° 186 le cendrier	0 ha 81 a 13 ca

les conseillers acceptent la vente au profit de Réseau Ferré de France

pour un montant total de 23 674.00 € (vingt-trois mil six cent soixante-quatorze) composé de 22 546.00 € d'indemnité principale et de 1 128.00 € d'indemnité de remploi. Ils autorisent monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, l'acte près le Notaire

COUT du LOYER F3

Suite au départ du locataire, le logement F3 est à louer.

Le loyer précédent était à 468.03 €. Les conseillers décident de fixer le nouveau loyer à 470.00 €

Ils autorisent monsieur le Maire à signer la convention de location (presbytère) au nom de la commune.

Séance du 23 septembre 2013

RENOUVELLEMENT LIGNE de TRESORERIE

Après avoir pris connaissance du courrier du Crédit Agricole de Lorraine,

les conseillers

acceptent de reconduire la ligne de trésorerie ouverte pour les travaux d'assainissement au taux de 2.225 % avec marge +2.000 %

autorisent monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TRAVAUX FORESTIERS

Les conseillers prennent connaissance des travaux à réaliser dans la forêt, proposés par le garde-forestier.

Après délibération, Ils acceptent la réalisation d'une coupe à façonner dans les parcelles 3, 4 et 5 pour un volume total estimé de 272 m3

Séance du 21 novembre

AVIS sur VENTE d'une PARCELLE par la FABRIQUE CATHOLIQUE

Lors de la création de la ligne à grande vitesse, une parcelle appartenant à la Fabrique catholique de Marthille est concernée. Le tracé de la ligne étant reconnu d'utilité publique, elle doit laisser 16 centiares dans la parcelle 206 de la section 2.

Selon le statut concordataire de notre département, l'avis du conseil municipal est obligatoire.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis favorable.

CHANGEMENT du COPIEUR

Le contrat de maintenance du photocopieur actuel arrive à échéance.

Après délibération, les conseillers décident de le changer

Après avoir étudié les offres, ils retiennent la proposition de Lorraine Repro de Nancy-Metz avec une location et une maintenance pour un total de 524 € HT autorisent monsieur le Maire à signer les contrats au nom de la commune

LAMPE VOIRIE

Suite à une demande d'un riverain de la rue Jean Pétry,

et après délibération, les conseillers décident la pose d'un lampadaire dans la rue Jean Pétry et autorisent monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux

SUBVENTION ASSOCIATION RANDONNEURS

Suite à une demande de l'association des randonneurs de Château Salins et après délibération, les conseillers octroient une subvention de 15 € (quinze)



Travaux



Réfection des trottoirs rue de Salm e su la partie haute de la rue st Jean

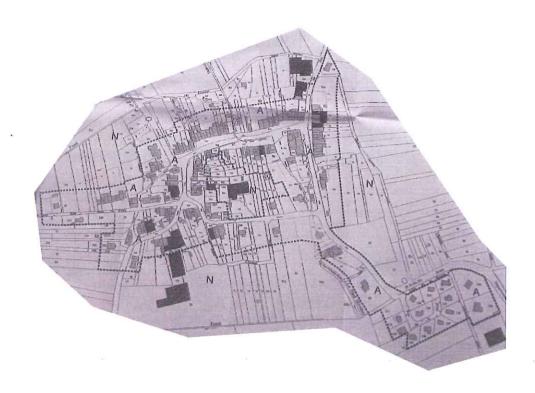


Carte communale

Le dossier a fait l'objet d'une enquête publique du 02 septembre au 03 octobre.

Cette enquête donnait l'occasion, à tous, de prendre connaissance du projet de la zone constructible et permettait d'apporter des remarques ou souhaits à ceux qui le souhaitaient.

Les nombreuses lois d'environnement, d'agriculture, etc.. handicapent l'extension. Aussi, dans un premier temps, il nous est conseillé de « boucher les trous » dans le village.



Après le vote du conseil municipal, il faudra attendre l'approbation par le Préfet.

Assainissement

Les travaux sont terminés et les pompes sont en fonction.



Les pompes

Pour garantir le meilleur fonctionnement de la lagune, il est conseillé de limiter les produits d'entretien durs et abrasifs.

Autre avantage, cela évitera de gros travaux dans l'avenir.

La commune a pris en charge le débranchement des fosses septiques. L'an prochain, la redevance d'assainissement sera ajoutée sur votre facture d'eau, qui servira dans un premier temps à rembourser les prêts.



Les roseaux

Ligne à grande Vitesse

Les travaux se terminent sur le trac é. Restent maintenant d'équiper celui-ci de traverses, rails...

Quant à la commune, les soucis commencent car l'entreprise Eiffage ne souhaite pas observer ses obligations ni ses engagements.

Avant les travaux, les arrêtés d'interdiction de circuler n'ont été délivrés par la mairie qu'après

l'engagement écrit par Eiffage de remettre les voiries en état.

Or les responsables n'envisagent que de boucher les nids de poule.

Les services juridiques ont été saisis et s'il le faut,

le tribunal sera saisi. Il est hors de question de laisser le dossier en l'état.



Il en est de même pour les trottoirs devant la réserve à incendie



Entrée du chemin sous les vignes



De tels tonnages occasionnent plus que de nids de poule.

La base de la route est fichu.